



## PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'EPREUVE ECRITE

(Document à conserver par les candidats)

### I / Inscription

**Ouverte** : du 21 janvier 2010 au 3 avril 2010

**En ligne** : [www.irts-lr.fr](http://www.irts-lr.fr)

**Frais** : 80 €

#### Modalités :

**Etape 1** : S'inscrire en ligne sur notre site Internet : [www.irts-lr.fr](http://www.irts-lr.fr)

**Etape 2** : Payer en ligne le montant des frais d'inscription à l'épreuve écrite **jusqu'au 3 avril 2010 (date limite)**.

**Etape 3** : Vous recevrez par mail **un accusé de réception** du paiement et **votre numéro de dossier**

#### **ATTENTION !**

**LOGIN ET MOT DE PASSE VOUS PERMETTRONT DE SUIVRE LE DEROULEMENT DE LA SELECTION.**

**Ils sont votre moyen d'information. Vous ne recevez aucune convocation papier, ni aucun mail !**

#### **ATTENTION :**

1. **Tiers-temps** : (au titre d'un handicap reconnu).

Vous pouvez bénéficier d'un tiers-temps, **vous devez impérativement nous le signaler en adressant un courrier au moment de l'inscription au secrétariat de la cellule sélection, puis nous fournir les pièces justificatives.**

**Sans celles-ci nous ne pourrons pas répondre à votre demande.**

2. **EN CAS DE DESISTEMENT** : L'IRTS REMBOURSE LA MOITIE DU VERSEMENT, SI LE DESISTEMENT EST MOTIVE POUR UNE **CIRCONSTANCE GRAVE**

**AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE UNE SEMAINE AVANT LES EPREUVES, NI EN CAS D'ABSENCE AUX EPREUVES.**

### CONDITIONS REGLEMENTAIRES

#### **LISTE DES DIPLOMES OUVRANT DROIT À LA FORMATION POUR LE DECESF**

- Brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale » (BTS ESF) ;
- Diplôme universitaire de technologie « carrières sociales » (DUT CS) ;
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DE ASS) ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE ES) ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DE ETS) ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur jeunes enfants (DE EJE).

## II / Admissibilité - Epreuve obligatoire sauf pour les titulaires :

- Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DE ASS)
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE ES)
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DE ETS)
- Diplôme d'Etat d'éducateur jeunes enfants (DE EJE)

Je consulte régulièrement mon dossier sur internet (à l'aide de mon mot de passe) pour vérifier que je suis bien inscrit(e) à l'épreuve écrite prévue le **Mardi 11 mai 2010** (date unique de sélection qui, en cas d'absence, ne pourra être reconduite).

**Une épreuve écrite (3 heures) : analyse et réflexion à partir d'un texte. Notée sur 20**

**Sont admissibles** : les candidats ayant obtenu au moins 10 points sur 20.  
**Validité de l'admission** : Cette admissibilité est valable uniquement pour l'année en cours

## III / Admission Epreuve Orale

Début juin (les dates précises d'ouverture du téléchargement du dossier seront mises en ligne sur le site d'inscription) Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites ou les candidats titulaire des diplômes (DEASS – DEEJE – DEES – DETS) doivent télécharger, remplir le dossier d'admission et y joindre les pièces complémentaires :

### Le dossier

#### *Veillez remplir tous les feuillets*

- **2 photos avec vos noms et prénoms au dos**
- **Fiche de candidature**
- **Fiche récapitulative des titres obtenus**
- **Curriculum vitae** *Veillez coller l'une de vos photos à l'emplacement prévu*
- **Lettre de motivation**
- **Si vous êtes en situation d'emploi : (remplir en plus le feuillet qui vous concerne)**

#### *Joindre toutes les pièces demandées*

- **Certificat de scolarité pour les élèves en BTS ESF (année scolaire en cours) ou carte étudiant**
- **Copie des bulletins scolaires des classes de première et deuxième année en BTS ESF.**
- **Copies de vos diplômes (BTS ESF, DEUG, Licence) ou formations complémentaires mentionnées dans le CV (BAFA, AFPS...)**
- **OU la copie de votre diplôme ayant permis votre accès direct à l'oral (DEES – DEASS – DEETS – DEEJE)**
- **2 photos (mettre votre nom au dos)**
- **Photocopie de la carte d'identité** ou du livret de famille.
- **Copie de la carte de résident** en cours de validité, pour les personnes étrangères (*hors Union Européenne*).

▪ **Un chèque bancaire ou mandat postal de 97 euros à l'ordre de l'I.R.T.S.**

#### *Ordonner le dossier*

- **Suivre la numérotation des feuillets**
- **Mettre, en dernier, les pièces complémentaires.**
- **Placer l'ensemble des pièces dans une pochette plastifiée perforée.**

**Retourner le dossier complet à la date indiquée lors de la publication des résultats aux épreuves écrites sur le site (cachet de la poste faisant foi) à :**

**INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL,  
1011 rue du Pont de Laverune CS 70022,  
34 077 MONTPELLIER Cedex 3**

## **L' épreuve orale d' admission : VENDREDI 2 JUILLET 2010**

<b>Epreuve orale</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Notation</b>
<b>Entretien individuel. Durée : 20 à 30 mn.</b>	Cet entretien vise à repérer comment le projet de formation du candidat s'inscrit dans son cursus personnel et/ou professionnel antérieur. Evaluation chez le candidat de ses capacités à l'ouverture d'esprit, à la communication, à l'analyse et à la distanciation, à se projeter et à entrer dans une dynamique de formation.	<b>Sur 20</b>

**En cas de désistement** : même règle de remboursement que pour les épreuves écrites.

**La décision d'admission** : Elle est prononcée par une commission d'admission composée de formateurs et professionnels. Elle est présidée par le Responsable du pôle. Chaque année le nombre de places disponibles est en fonction du nombre de réussite au BTS ESF pour les étudiants inscrits à l'IRTS.

Une liste complémentaire est établie.

Les candidats sont avisés individuellement par écrit des décisions de la commission.

Les résultats aux épreuves ne sont valables que pour la rentrée scolaire suivant le processus de sélection sauf dérogation exceptionnelle d'un an accordée en cas de force majeure par le Directeur de l'I.R.T.S.

**Les candidats non admis ou non entrés en formation doivent reprendre l'ensemble du processus d'admission s'ils déposent une nouvelle candidature.**

**Les frais d'inscription et de scolarité** : pour l'année 2010-2011 sont de **365 euros**.

Pour les personnes en situation d'emploi ou prises en charge par d'autres dispositifs, le coût pédagogique est de 6 210 euros.

**Eléments relatifs aux études** : Les déplacements et frais d'hébergement pendant les stages sont à la charge des stagiaires.

Les étudiants peuvent bénéficier de bourses du conseil Régional (sous conditions de ressources).

## Récapitulatif de la candidature à l'admission

<b>1. inscription</b>	
A partir du 21 janvier 2010	Je m'inscris et effectue le paiement sur le site internet de l'IRTS : <a href="http://www.irts-lr.fr">www.irts-lr.fr</a>
3 avril 2010	Clôture des inscriptions
<b>2. admissibilité</b>	
Fin avril 2010	Je consulte mon suivi dossier sur internet (à l'aide de mon mot de passe) pour connaître la date de l'épreuve écrite. Il n'y aura aucun envoi postal pour l'épreuve d'admissibilité.
11 mai 2010	Je passe l'épreuve écrite à l'I.R.T.S. (une ½ journée)
Fin mai – début juin	L'I.R.T.S. corrige l'épreuve écrite, communique les résultats et convoque des candidats aux épreuves orales d'admission. Ces candidats ont un dossier à remplir et à retourner à l'IRTS avant la date limite fixée.
<b>3. admission</b>	
Jusqu'au 20 juin 2010	Je télécharge mon dossier d'oral et le renvoie complet à l'IRTS Je dois fournir toutes les pièces justificatives nécessaires aux épreuves d'admission. L'IRTS vérifie les dossiers. Tout dossier incomplet annulerait l'admissibilité du candidat
2 juillet 2010	Je passe l'épreuve orale.
début juillet 2010	L'I.R.T.S. traite les résultats de l'épreuve orale. L'I.R.T.S. soumet les résultats à la commission d'admission qui arrête la liste des admis et la liste complémentaire.
Mi Juillet 2010	Je suis admis(e) : je confirme mon inscription et ma présence à une demi-journée de pré-rentrée début juillet  Je suis sur liste complémentaire : je serai informé(e) dès que des déflections me permettront de confirmer mon inscription.
Septembre 2010	Rentrée des étudiants admis en formation